

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

20 (Haute Corse)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **PRATO DI GIOVELLINA**Séance du **06 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 06 octobre 2020 à 17 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre NASICA, Maire de la commune.

Etaient présents : - Jean COLONNA - Chantal FRATACCI
- Josette GRAZIANI - Jean-Marc MANUEL
- Joseph NASICA - Pierre NASICA
- Sébastien ROLLES

Absents : néant

Madame Josette GRAZIANI a été nommée secrétaire

Nombre de conseillers

- en exercice	7
- présents	7
- votants	6
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

30 septembre 2020**OBJET**

Location de terrains communaux à Mme Gaëlle GRAZIANI

VOTE

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 1

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Madame Gaëlle GRAZIANI qui souhaite louer des terrains communaux, afin de les utiliser pour son élevage.

Le Maire expose :

- La surface des parcelles demandées, et dont la liste est jointe à la délibération, correspond à 15ha 41a 32ca
- Conformément DDTM/SEA/FR/2B-2019-08-09-001 en date du 09 août 2019, constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2019, la valeur locative de maquis, applicable pour la zone considérée (région de montagne au-dessus de 450m d'altitude), est comprise dans une fourchette de 12.08 à 48.38 euros par Ha et par an.
- Le maire propose au conseil d'adopter la valeur minimale de 12.08 €
- Il sera établi et signé par le maire, un bail à ferme d'une durée de neuf ans, reconductible, entre la commune de Prato di Giovellina et Madame Gaëlle GRAZIANI.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accepter de louer les parcelles listées à Madame Gëlle GRAZIANI au prix de 12.08 € l'Ha par an soit 186.20 €.

Mme Josette GRAZIANI, tante de la bénéficiaire de ce bail, ne prend pas part au vote

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

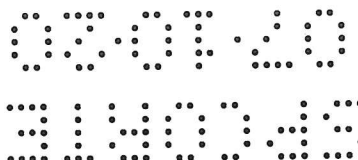
Acte rendu exécutoire après dépôt en sous – préfecture de CORTE

Le 7 octobre 2020

et publication, affichage ou notification

Du 6 octobre 2020

Le Maire



TERRAINS COMMUNAUX PRATO DI GIOVELLINA LOUES A Mme GRAZIANI

SECTION	N° CAD	LIEU DIT	SURFACE		
			HA	A	CA
A	323	VALLO	11	55	60
A	324	VALLO	1	58	22
A	567	CIMA TONDA	2	27	50
TOTAL			15	41	32

020710
 313043